



Solo 997

Contact alimentaire -Rapport de test

Nicole OGER
Pole technique Produit

Décembre 2010

Le gant **solo 997** a été testé pour évaluer sa capacité à être mis en contact avec des aliments selon le règlement 1935/2004 du parlement Européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, et l'arrêté Français du 9 Novembre 1994 relatif aux matériaux et objets en caoutchouc au contact des denrées, produits et boissons alimentaires.

a) Matières organiques volatiles ⁽¹⁾

Méthode : Arrêté du 25/11/92 annexe III 2

Résultats : 0.23 % Limite : < 0.5 %

b) Peroxyde ⁽¹⁾

Méthode : Pharmacopée française Xème édition

Résultats : < 0.08 % Limite : < 0.08 %

c) Formaldéhyde ⁽¹⁾

Méthode : directive 82/711/EC and 85/572/EC

Résultats : < 1 mg/Kg Limite : < 3 mg/Kg

d) Amines aromatiques ⁽¹⁾

Méthode : directive 82/711/EC and 85/572/EC

Résultats : < 0.01 mg/Kg Limite : 1 mg/Kg

e) N-Nitrosamines ⁽¹⁾

Méthode : EN 12868

Résultats : < 1µg/dm²Limite : < 1µg/dm²f) Substances N-nitrosables ⁽¹⁾

Méthode : EN 12868

Résultats : 5.6 µg/dm²Limite : < 10 µg/dm²g) Migrations Globales ⁽¹⁾⁽²⁾

Méthode : EN 1186, 2 h, 40°C

Résultats :

simulant	Migration	Limite
Acide Acétique 3%	5.5 mg/dm ²	10 mg/dm ²
Ethanol 10%	1.8 mg/dm ²	10 mg/dm ²
Ethanol 50%	22 mg/Kg	60 mg/Kg
Huile d'olive	ND	10 mg/dm ²

ND : Non détectable

Conclusion :

Le gant satisfait aux exigences du règlement Européen et de la loi Française relatifs au contact alimentaire.

Il peut être mis en contact avec tous les aliments

Références :

⁽¹⁾SGS CTS Rouen, rapport CL10-00609, 02/03/10

⁽²⁾Chelab, test report n° 10/000078341, 17/03/10